



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

COMMUNE DE BOMBON
48 RUE GRANDE
77720 BOMBON

Tél. : 01.64.38.72.98
Fax : 01.64.38.67.16
mairie.bombon@wanadoo.fr
crdu15mars2022CM

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 15 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SALAZAR Joëlle, Maire de la commune de BOMBON.

Etaient Présents : Mme SALAZAR, la Maire, MM. LEDROIT, LE SCANFF, MM. GAUTHIER, DEIBER, Adjoints, M. VIDAL, Mmes LOCQUENEUX, DELENIN, MM. GALINOU, AUDOIN, Mme GALINOU, MM. LAPLANCHE, BARJONNET, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme TILLIETTE.

Pouvoir donné : Mme TILLIETTE à Mme SALAZAR.

Assistait à la séance : Madame BUISSON, secrétaire de Mairie.

Monsieur GALINOU a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 07 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés et signé par les membres présents.

I) DELIBERATIONS

* Travaux d'éclairage public programme de modernisation des installations d'éclairage public et de réduction de la pollution lumineuse 2022-2024.

*Monsieur LE SCANFF explique au Conseil Municipal que ce programme répond à plusieurs objectifs. D'abord écologiques en réduisant la consommation d'énergie et en limitant la pollution lumineuse et ensuite financier, avec la maîtrise des dépenses publiques en réduisant la note pour la commune. Il ajoute que trente points lumineux seraient à changer sur les poteaux existants. L'estimation des travaux à inscrire au budget 2022 de la commune s'élève à 18 760 € HT soit 22 510.00 € TTC. Le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) subventionne les communes à hauteur de 30 % sans plafond du montant HT des travaux.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur cette délibération, elle sera prise lors de l'élaboration du budget 2022.

* Convention avec TOTEM (Sté spécialisée dans l'hébergement d'équipements techniques) pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie (ORANGE). N'ayant pas reçu la nouvelle convention avec les modifications demandées par Madame la Maire et Monsieur LE SCANFF, le Conseil Municipal retire cette délibération.

* Dénomination d'une voie privée (rue de la Bonde) :

- Madame la Maire indique qu'elle a reçu une demande de dénomination de voie avec le numérotage de voirie des futurs lots à bâtir du lotissement « les Portes du Parc » émanant du géomètre expert du Châtelet-en-Brie. Plusieurs idées surgissent pour cette impasse : Pierre Louis DURAND, ancien Maire de la commune de BOMBON (1935-1975) ayant été très généreux pour la Commune.

Samuel PATY, Maréchal FOCH.

Après discussion, Madame la Maire décide de suspendre cette délibération et propose que chacun des élus fasse des propositions, le Conseil choisira le nom qui aura recueilli le plus de suffrages.

*Soutien aux habitants de la commune de Crisenoy face au projet d'installation d'un centre pénitentiaire. Après une longue discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas statuer sur cette délibération et la retire.

1°) SOLIDARITE UKRAINE DON FINANCIER DE LA COMMUNE DE BOMBON :

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prendre cette délibération pour apporter un soutien financier exceptionnel d'urgence à destination du peuple Ukrainien. Cette aide contribuera à répondre aux conséquences humanitaires de l'invasion russe sur le territoire de l'Ukraine. Elle sera transférée via le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) géré par des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence. Ils travaillent en liaison étroite avec les organismes internationaux et des ONG françaises.

Elle ajoute que le Faceco constitue aujourd'hui l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

Madame la Maire propose de verser la somme de 500.00 € mais après discussion les élus présents sont favorables pour verser 1000.00 € (mille euros).

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide,

* De verser la somme de 1000.00 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), pour soutenir les victimes Ukrainiennes.

II INFORMATIONS DIVERSES :

1°) Local de l'ancienne épicerie « le panier garni » :

- Madame la Maire indique que Monsieur LAUNAY l'acquéreur de l'ancien commerce « le Picardy » lui a confirmé l'ouverture prochaine d'une nouvelle épicerie au sein de son nouveau commerce. De ce fait, elle interroge l'assemblée sur le devenir du local de l'ancien épicier « le panier garni ». Elle demande aux membres de la commission composée pour réfléchir à ce sujet de lui donner des propositions sur une nouvelle destination possible de cette ancienne épicerie.

2°) Tours de garde pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochains :

- Madame la Maire demande à chaque élu de se positionner sur les différents tours de garde pour les 10 et 24 avril 2022. Le bureau des élections sera ouvert de 8 heures à 19 heures.

3°) Tour de France Femmes le 25 juillet 2022 :

- Madame la Maire avec Monsieur GAUTHIER ont participé à une réunion à l'Ecole des Officiers de la gendarmerie de Melun concernant l'organisation du tour de France de femmes.

Un appel aux bénévoles va être mené et d'anciens vélos seront recherchés pour ensuite les décorer pour la manifestation.

4°) Communication avec les administrés :

- Madame la Maire indique que la communication auprès de la population n'est pas simple bien qu'il y ait un panneau lumineux et un site internet. Elle demande à l'assemblée de réfléchir sur de nouvelles idées pour apporter une amélioration auprès des habitants.

5°) Journées des plantes de printemps & art du jardin les 26 et 27 mars 2022 à Blandy-Les-Tours :

- Madame la Maire fait part à l'assemblée que les journées des plantes & art du jardin auront lieu les 26 et 27 mars 2022 à Blandy-Les-Tours.

6°) Randonnées des trois châteaux 8 mai 2022 :

- Madame la Maire informe l'assemblée que la Rando des trois châteaux aura lieu le 08 mai prochain. Une boucle de cette rando de 21 kilomètres partira de Bombon, au niveau du stade et reviendra à Bombon.

7°) Circulation dans la commune de BOMBON – zone 30 :

- Pour des mesures de sécurité et compte tenu de la vitesse encore excessive de certains automobilistes, Madame la Maire propose à l'assemblée de limiter la circulation dans toutes les voies à 30 km/h. Les demandes d'autorisation auprès du responsable du réseau routier sont en cours. D'autres panneaux sont à ajouter ou à changer (stop, sens interdit, interdit au 3,5 t...) Elle ajoute que le prix d'un panneau s'élève à environ 200.00 € environ.

8°) Panneaux d'entrée de ville mentionnant le soutien de la Région Ile-de-France :

- Madame la Maire signale au Conseil Municipal que suite aux subventions obtenues grâce à la Région, la société des travaux publics Générale de l'Equipement Routier (GER) a été mandatée pour définir la quantité de panneaux à poser (Ici la Région aide votre commune), et leur emplacement, en procédant aux repérages et demandes d'autorisations nécessaires. Elle ajoute que cette opération ne sera pas financée par la commune mais par la Région d'Ile-de-France.

Après discussion, tous les membres présents y sont favorables.

9°) Camion pour les agents du service technique:

- Madame la Maire fait part à l'assemblée que Monsieur et Madame HENNION vendent leur camion pour un montant de 4500.00 €. Elle ajoute que la commune est priorisée. Les membres du Conseil approuvent cet achat à l'unanimité. Il sera à prévoir dans le budget 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

La Maire,

J. SALAZAR



Le secrétaire de séance,

P. GALINOU

Mme SALAZAR	M. LEDROIT	M. LE SCANFF	M. GAUTHIER	M. DEIBER
M. VIDAL	Mme TILLIETTE Pouvoir donné à Mme SALAZAR	Mme LOCQUENEUX	Mme DELENIN	M. GALINOU
M. AUDOIN	Mme GALINOU	M. LAPLANCHE	M. BARJONNET	